

***DEMANDE D'AUTORISATION DE BAINNADE SUR LES PLAGES OCEANES**
(A présenter impérativement au Chef du Poste de Secours)

NOM DU DEMANDEUR	
NOM DE LA STRUCTURE	
ADRESSE MAIL	
TELEPHONE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
PERIODE	Du 11 juin au 11 septembre 2022
PLAGES	Plage du Grand Crohot Plage du Truc Vert Plage du Cap Ferret (Petit Train)
NOMBRE DE PERSONNES	
TRANCHE D'AGE	
NOM DU SURVEILLANT DE BAINNADE	
TELEPHONE DU SURVEILLANT DE BAINNADE	
ADRESSE MAIL DU SURVEILLANT DE BAINNADE	
<u>SIGNATURE ET VISA DU DEMANDEUR</u>	<p align="center"><u>**AVIS DE LA COLLECTIVITE</u></p> <p><input type="checkbox"/> ***Favorable VISA</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable</p> <p>SIGNATURE DE L'ELU :</p>

(*) La commune n'assure aucune surveillance des plages du Bassin

(**) Renseignements complémentaires au 05.56.03.84.16/secretariat.mr@legecapferret.fr

(***) sous réserve de l'observation des prescriptions contenues dans l'arrêté ministériel du 8 décembre 1995 modifié par l'arrêté du 19 février 1997 et par l'arrêté du 30 novembre 1998 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique dans les séjours de vacances déclarés et dans les centres de loisirs sans hébergement habilités de certaines activités physique et sportives